

# RÉUNION DE COMITÉ SYNDICAL

## du 17 novembre 2016

### PROCES VERBAL

Une réunion de Comité Syndical de l'association Syndicale Libre "Le Cadran" s'est tenue le jeudi 17 novembre 2016 à 21h.

#### ***Ordre du jour :***

- Désignation d'un Secrétaire
- Organisation du dépôt des procès-verbaux du CS et de leur mise à disposition des propriétaires
- Déclaration et Publication des nouveaux Statuts
- Limitation du nombre de procurations pour les assemblées générales
- Réfection des murs d'enceinte

#### ***Participants :***

Quatre membres sont présents : Mme et MM. Sylvie FERNANDEZ-PONCE, Jean-Paul BEAUGENDRE, Bruno GUMB et Michel NET.

Le quorum permettant au Comité Syndical de délibérer valablement est atteint.

#### ***Désignation d'un Secrétaire :***

Sylvie Fernandez-Ponce est désignée comme Secrétaire du Comité Syndical, à l'unanimité des participants.

#### ***Organisation du dépôt des procès-verbaux du CS et de leur mise à disposition des propriétaires***

Le Secrétaire rédigera un projet de PV et le soumettra aux participants par courriel, pour validation par retour du courriel.

Une version papier intégrant les remarques des participants sera ensuite imprimée et signée par les participants.

Le PV signé sera scanné par le Président et mis à disposition des propriétaires sur le site internet de l'ASL LE CADRAN.

Les originaux papier seront conservés par le Secrétaire.

#### ***Déclaration et Publication des nouveaux Statuts***

Le Président a procédé aux formalités obligatoires de déclaration en Préfecture des nouveaux Statuts de l'Association, adoptés lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2016.

Le récépissé de l'enregistrement des modifications a été émis par la Préfecture en date du 26/07/2016.

En conséquence, l'Association a recouvré sa personnalité juridique.

## ***Limitation du nombre de procurations pour les assemblées générales.***

Le Comité Syndical prend acte de la demande de M. Michel NET d'ajouter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale une motion de modification des Statuts de l'ASL, afin de limiter à 3 le nombre de procurations détenues par un même mandataire.

La motion sera rédigée de la façon suivante :

### **Modification des Statuts : Article 7 – Composition** [des Assemblées Générales]

remplacement de la dernière phrase de l'alinéa 4 « Le nombre de procurations détenues par un même mandataire n'est pas limité»

par la mention « Le nombre de procurations détenues par un même mandataire est limité à trois».

## ***Réfection des murs d'enceinte***

Bruno GUMB contactera des entreprises pour effectuer un diagnostic sur l'état des murs d'enceinte et établir des préconisations concernant leur entretien / réfection.

Le diagnostic étant posé, Bruno GUMB présentera au Comité Syndical l'état des lieux et un scénario hiérarchisé d'interventions.

Pour les travaux les plus urgents, Bruno GUMB fera établir des devis (minimum 2, idéalement 3).

Concernant la réfection des murs bas des entrées de la rue Jean-Baptiste Vacher et de la cour Paul Fossin, deux options seront chiffrées :

- remplacement à l'identique
- remplacement par des clôtures grillagées de qualité à mailles rigides

Dans les deux cas il devra s'agir d'ouvrages robustes, capables de durer plusieurs décennies sans nécessiter de nouvelles interventions.

Les propriétaires concernés seront consultés pour connaître leur préférence entre un remplacement à l'identique ou un remplacement par une clôture.

Pour des raisons esthétiques la même solution devra être appliquée aux deux murs d'une même entrée. En revanche il est envisageable d'avoir des solutions différentes d'une entrée à une autre.

Le Comité Syndical donnera la priorité aux solutions les plus économiques pour l'ASL sur la durée.

Concernant les murs hauts, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, confirme qu'il n'est pas envisageable de les remplacer par une autre solution.

En terme de calendrier l'objectif est de pouvoir présenter à la prochaine Assemblée Générale, prévue vers mai 2017, au minimum l'état des lieux et le plan de travaux, et si possible une décision d'engagement des premiers travaux prioritaires.

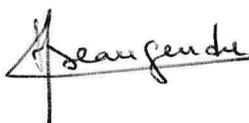
---

La séance est levée à 22h30.

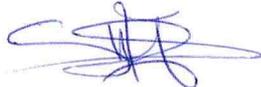
Fait à Bussy Saint Georges, le 26 novembre 2016

J-P. BEAUGENDRE S. FERNANDEZ-PONCE

Président



Secrétaire



B. GUMB

Membre



M. NET

Membre

